

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

ROUXEL – TANGUY et Associés  
Z.A.C. Atalante Champeaux  
2C, allée Jacques-Frimot  
35000 Rennes

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Rennes

**ERNST & YOUNG Audit**  
*Membre du réseau Ernst & Young Global Limited*  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

Exercice clos le 31 décembre 2017

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

### Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 1.3 et 3.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées en note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève au 31 décembre 2017 à M€ 129,3.

### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ;
- effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

## ■ Dépréciations des crédits sur une base collective

Risque identifié	Notre réponse
<p>La caisse régionale constitue des dépréciations sur une base collective concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle, pour un montant de M€ 28,9 au 31 décembre 2017, comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 1.3, 3.1 et 6.8). Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations ;</li><li>▪ de l'évolution du moteur de calcul des dépréciations sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.</li></ul>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;</li><li>▪ tester le correct déversement des données servant de base au calcul des dépréciations collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité ;</li><li>▪ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des dépréciations par notation.</li></ul>

## ■ Dépréciations des crédits sur une base sectorielle

Risque identifié	Notre réponse
<p>La caisse régionale constitue des dépréciations sur une base sectorielle concernant des encours non-dépréciés sur une base individuelle. Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, tel que cela est décrit dans les notes 1.3, 3.1 et 6.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dépréciations s'élèvent à M€ 71,3 au 31 décembre 2017.</p> <p>S'agissant de la détermination des dépréciations sur une base sectorielle, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations servant de base au calcul des dépréciations sur base sectorielle ;</li><li>▪ de l'évolution du moteur de calcul des dépréciations sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.</li></ul>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ prendre connaissance de la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification du choix des secteurs retenus et des procédures appliquées par la caisse régionale pour la détermination de ces dépréciations ;</li><li>▪ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;</li><li>▪ examiner le processus de sélection des encours servant de base au calcul des dépréciations sur base sectorielle ;</li><li>▪ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des dépréciations par secteur.</li></ul>

## Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine par vos assemblées générales du 26 mars 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit et du 28 mars 2000 pour le cabinet Rouxel-Tanguy et Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet Rouxel-Tanguy et Associés dans la dix-huitième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rennes et Paris-La Défense, le 5 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ROUXEL - TANGUY et Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'ER' followed by a long horizontal stroke.

Emmanuelle Rouxel

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a single, large, stylized letter 'L' with a vertical stroke and a horizontal base.

Luc Valverde

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE**

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les dispositions du Livre V du Code rural,  
au capital social de 92 427 535,50 €

**Siège Social : 4, rue Louis Braille  
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande  
775 590 847 RCS RENNES  
NAF 6419 Z**

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017**

**Comptes consolidés au 31 décembre 2017**

Etablis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Ille et  
Vilaine en date du 26 janvier 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en  
date du 29 mars 2018.**



## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>11</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	11
FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS .....	11
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	12
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	14
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>20</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	20
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	21
BILAN ACTIF.....	22
BILAN PASSIF .....	23
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	24
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	25
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>28</b>
1    PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	28
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	28
1.2 <i>Format de présentation des états financiers</i> .....	37
1.3 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	37
1.4 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i> .....	64
2    PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	69
3    GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	70
3.1 <i>Risque de crédit</i> .....	70
3.2 <i>Risque de marché</i> .....	76
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	79
3.4 <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i> .....	82
3.5 <i>Risques opérationnels</i> .....	83
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	83
4.    NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	84
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	85
4.2 <i>Commissions nettes</i> .....	86
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	86
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	87
4.5 <i>Produits et charges nets des autres activités</i> .....	87
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i> .....	87
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .	88
4.8 <i>Coût du risque</i> .....	89
4.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	89
4.10 <i>Impôts</i> .....	90
4.11 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	92
5    INFORMATIONS SECTORIELLES .....	93
5.1 <i>Information sectorielle par secteur opérationnel</i> .....	93
5.2 <i>Information sectorielle par zone géographique</i> .....	93
6    NOTES RELATIVES AU BILAN .....	94
6.1 <i>Caisse, banques centrales</i> .....	94
6.2 <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	94
6.3 <i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	95
6.4 <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	96
6.5 <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	96
6.6 <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	97
6.7 <i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....	97
6.8 <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i> .....	98

6.9	<i>Exposition au risque souverain</i> .....	98
6.10	<i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i> .....	99
6.11	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	99
6.12	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i> .....	100
6.13	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	101
6.14	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	103
6.15	<i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i> .....	103
6.16	<i>Co-entreprises et entreprises associées</i> .....	104
6.17	<i>Immeubles de placement</i> .....	104
6.18	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	105
6.19	<i>Écarts d'acquisition</i> .....	105
6.20	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i> .....	105
6.21	<i>Provisions</i> .....	105
6.22	<i>Capitaux propres</i> .....	109
6.23	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i> .....	111
6.24	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	112
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	113
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	113
7.2	<i>Effectifs de la période</i> .....	113
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	113
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	114
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	116
7.6	<i>Paievements à base d'actions</i> .....	117
7.7	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	117
8	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	118
9	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	120
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	120
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	122
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	125
11	IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS.....	129
12	PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	129
12.1	<i>Information sur les filiales</i> .....	129
12.2	<i>Composition du périmètre</i> .....	132
13	PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES.....	134
13.1	<i>Participations non consolidées</i> .....	134
13.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i> .....	135
14	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	137

## **Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine (Caisse régionale) est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code NAF 6419 Z.

Sont rattachées à la Caisse régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, de 2 fonds dédiés et de 2 sociétés techniques de titrisation.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie, avec 13 autres Caisses régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui leur permettent d'être cotées sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

#### ***Format de présentation des états financiers***

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » (dénommé Groupe), constitué de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, des 46 Caisses locales, de 2 fonds dédiés et de deux sociétés techniques de titrisation entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

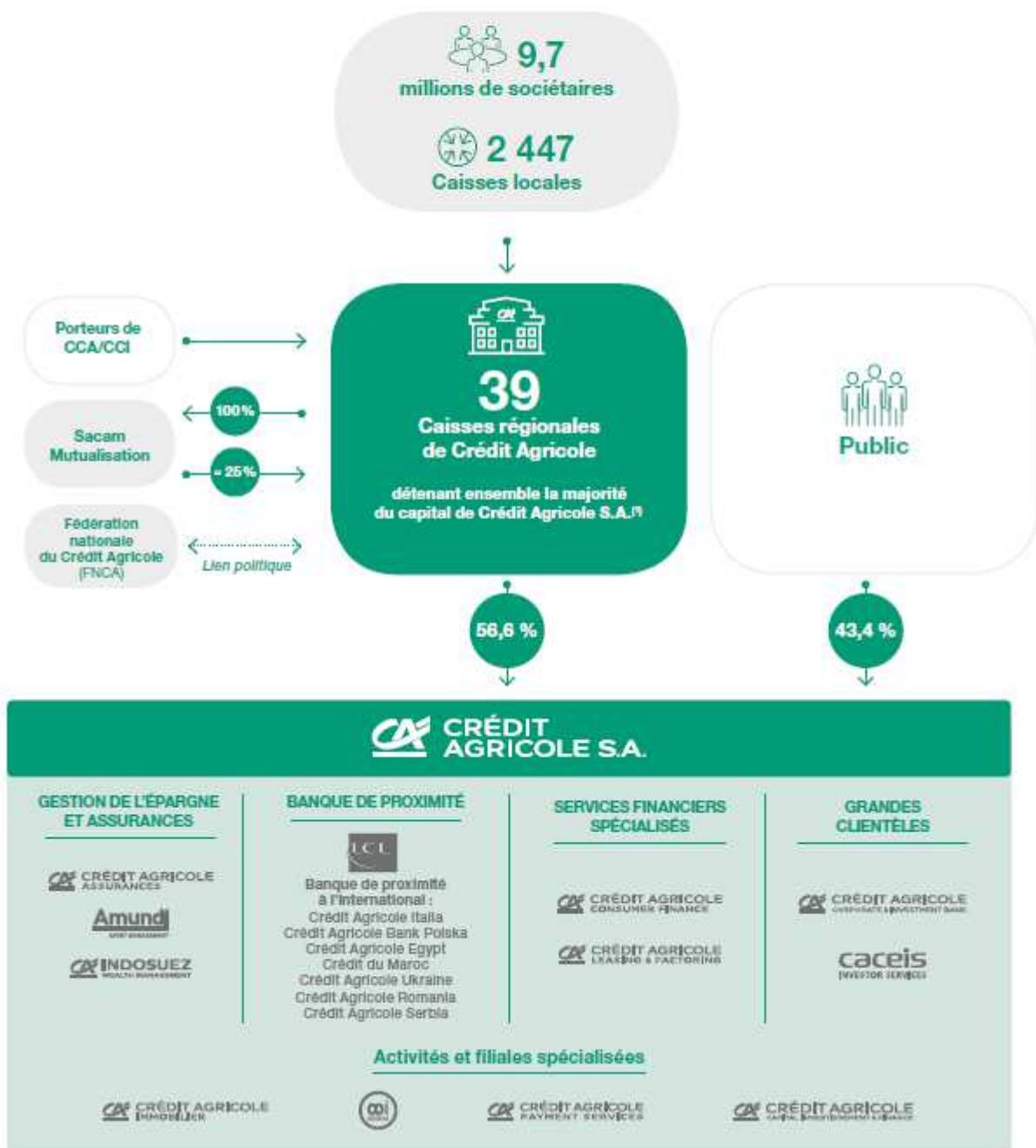
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via SAS Rue de la Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

## **Relations internes au Crédit Agricole**

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré

auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.



A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations

détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### ➤ Informations relatives aux parties liées

Les Caisses Locales détiennent 3 267 818 parts sociales dans la Caisse régionale pour un montant de 49 834 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués actualisés dans la Caisse régionale pour un montant de 118 492 milliers d'euros.

La Caisse régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ses créances pour un montant de 3 260 millions d'euros au 31 décembre 2017 dont 583 millions au titre des CA Home Loan SFH, 146 millions d'euros au titre des CRH, 2 356 millions d'euros au titre des opérations de refinancement de la Banque de France (TRICP et BCE), 127 millions d'euros au titre des mobilisations CDC et 48 millions d'euros au titre des mobilisations BEI. Crédit Agricole S.A. apporte ensuite à l'État les créances pour garantir les avances que cette dernière octroie.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	4.1	268 900	293 172
Intérêts et charges assimilées	4.1	-131 278	-157 508
Commissions (produits)	4.2	129 883	126 186
Commissions (charges)	4.2	-28 783	-23 371
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	615	-980
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	36 459	22 720
Produits des autres activités	4.5	3 180	2 903
Charges des autres activités	4.5	-5 804	-6 486
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>273 172</b>	<b>256 636</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	-149 484	-149 913
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-7 072	-6 502
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>116 616</b>	<b>100 221</b>
Coût du risque	4.8	-11 076	-4 085
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>105 540</b>	<b>96 136</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	320	2 013
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19	0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>105 860</b>	<b>98 149</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-33 581	-33 237
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6.15	0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>72 279</b>	<b>64 912</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>72 279</b>	<b>64 912</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Résultat net</b>		<b>72 279</b>	<b>64 912</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-277	-2 345
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>-277</b>	<b>-2 345</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-149	413
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	0	0
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>-426</b>	<b>-1 932</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	21 813	7 138
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	0	0
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>21 813</b>	<b>7 138</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	611	125
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	0	0
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>22 424</b>	<b>7 263</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>21 998</b>	<b>5 331</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>94 277</b>	<b>70 243</b>
Dont part du Groupe		94 277	70 243
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	0

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Caisse, banques centrales	6.1	43 577	38 889
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	6 054	8 650
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	16 136	9 606
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	1 839 610	1 631 336
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	574 246	408 210
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	9 566 339	8 862 977
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 811	51 810
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6	5 130	9 770
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	42 030	36 345
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	228 601	264 133
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	0	0
Participation aux bénéfices différée	6.20	0	0
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.16	0	0
Immeubles de placement	6.17	17 346	18 887
Immobilisations corporelles	6.18	64 713	56 966
Immobilisations incorporelles	6.18	3 512	3 523
Ecarts d'acquisition	6.19	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>12 430 105</b>	<b>11 401 102</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 325	11 795
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	73 623	117 403
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	7 661 131	6 877 303
Dettes envers la clientèle	3.3-6.10	2 801 382	2 605 263
Dettes représentées par un titre	3.3-6.11	28 650	13 319
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	20	98
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	236 575	234 481
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20	0	0
Provisions	6.21	38 515	46 124
Dettes subordonnées	3.3-6.11	0	0
<b>Total dettes</b>		<b>10 849 221</b>	<b>9 905 786</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 580 884</b>	<b>1 495 316</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 580 873</b>	<b>1 495 305</b>
Capital et réserves liées		272 084	270 473
Réserves consolidées		1 178 804	1 124 212
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		57 706	35 708
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		0	0
Résultat de l'exercice		72 279	64 912
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>11</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 430 105</b>	<b>11 401 102</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2016</b>	179 864	1 223 595	-1 147	0	1 402 312	33 534	-3 157	30 377	1 432 689	1 432 689	11	0	0	0	11	1 432 700
Augmentation de capital	2 489	0	0	0	2 489	0	0	0	2 489	0	0	0	0	0	0	2 489
Variation des titres autodétenus	0	0	-105	0	-105	0	0	0	-105	0	0	0	0	0	0	-105
Emissions d'instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés en 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	0	-10 350	0	0	-10 350	0	0	0	-10 350	0	0	0	0	0	0	-10 350
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions	0	165	0	0	165	0	0	0	165	0	0	0	0	0	0	165
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 489	-10 185	-105	0	-7 801	0	0	0	-7 801	0	0	0	0	0	0	-7 801
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0	7 263	-1 932	5 331	5 331	0	0	0	0	0	0	5 331
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat 2016	0	0	0	0	0	0	0	64 912	64 912	0	0	0	0	0	0	64 912
Autres variations	0	174	0	0	174	0	0	0	174	0	0	0	0	0	0	174
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	182 353	1 213 584	-1 252	0	1 394 685	40 797	-5 089	35 708	1 430 393	1 430 393	11	0	0	0	11	1 430 404
Affectation du résultat 2016	0	0	0	0	0	0	0	-1 430 393	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2017</b>	182 353	1 213 584	-1 252	0	1 394 685	40 797	-5 089	35 708	1 430 393	1 430 393	11	0	0	0	11	1 430 404
Augmentation de capital	1 316	0	0	0	1 316	0	0	0	1 316	0	0	0	0	0	0	1 316
Variation des titres autodétenus	0	0	295	0	295	0	0	0	295	0	0	0	0	0	0	295
Emissions d'instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés en 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	0	-10 384	0	0	-10 384	0	0	0	-10 384	0	0	0	0	0	0	-10 384
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 316	-10 384	295	0	-8 773	0	0	0	-8 773	0	0	0	0	0	0	-8 773
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0	22 424	-426	21 998	21 998	0	0	0	0	0	0	21 998
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat 2017	0	0	0	0	0	0	0	72 279	72 279	0	0	0	0	0	0	72 279
Autres variations	0	64	0	0	64	0	0	0	64	0	0	0	0	0	0	64
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017</b>	183 669	1 203 264	-957	0	1 450 888	63 221	-5 515	57 706	1 580 873	1 580 873	11	0	0	0	11	1 580 884

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

L'augmentation de capital (1 316 milliers d'euros) correspond à des souscriptions des parts sociales des caisses locales sur l'exercice 2017.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 581 millions d'euros. Ils augmentent de 86 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 5,72%). Cette augmentation s'explique principalement par :

- le résultat net consolidé du Groupe au 31 décembre 2017, qui s'élève à 72 millions d'euros,
- les dividendes versés à Sacam Mutualisation (4,5 millions d'euros), aux sociétaires des Caisses locales (2 millions d'euros) et au public et Prédica (3,8 millions d'euros), qui s'élèvent à 10,3 millions d'euros,
- la variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, qui s'élève à 22 millions d'euros sur l'exercice 2017, est principalement liée à la valorisation des titres Sacam Mutualisation au 31/12/2017,
- l'augmentation des « autres variations » qui s'élève à 64 milliers d'euros se décompose de la façon suivante : 87 milliers d'euros d'écart de réévaluation sur les plus-values latentes sur les actions propres et -22 milliers d'euros d'impôt.



## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>105 860</b>	<b>98 149</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 070	6 502
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 434	4 227
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	-242	-1 942
Résultat net des activités de financement	0	862
Autres mouvements	-15 181	3 660
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>-6 919</b>	<b>13 309</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	610 476	732 485
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-513 982	-372 579
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-173 699	-5 758
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 892	-3 596
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-22 445	-28 553
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-93 758</b>	<b>321 999</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>5 183</b>	<b>433 457</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>-5 272</b>	<b>-340 490</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-14 486</b>	<b>-6 263</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-19 758</b>	<b>-346 753</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>-8 686</b>	<b>-7 721</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>15 045</b>	<b>-20 869</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>6 359</b>	<b>-28 590</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-8 216</b>	<b>58 114</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>107 482</b>	<b>49 371</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	38 889	35 996
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	68 593	13 375
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>99 246</b>	<b>107 482</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	43 577	38 889
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	55 669	68 593
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-8 236</b>	<b>58 111</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

### Flux liés aux participations

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participation. Au cours de l'exercice 2017 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe s'élève à 5 272 milliers d'euros, dont 7 875 milliers d'euros au titre des acquisitions de titres et déblocage de fonds (principalement Unexo pour 2 940 milliers d'euros, SAS Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion pour 2 500 milliers d'euros, Sacam Avenir pour 875 milliers d'euros, SAS Fonds CARD pour 437 milliers d'euros et Sacam Assurance Caution pour 436 milliers d'euros) et -2 606 milliers d'euros au titre des cessions (principalement Crédit Agricole Protection et Sécurité pour -1 111 milliers d'euros et SAS CABREPAR pour -925 milliers d'euros).

### Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires

Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale sur l'exercice 2017 aux porteurs de CCI et CCA à hauteur de 8 338 milliers d'euros et aux porteurs de parts sociales à hauteur de 2 047 milliers

d'euros. Ce flux comprend aussi la hausse du capital des Caisses locales (souscriptions de parts sociales) pour 1 316 milliers d'euros

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i></b> Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Oui
<b>Amendement à IAS 7 <i>Etat des flux de trésorerie</i></b> Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Oui

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i></b> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 <i>Instruments financiers</i></b> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 16 <i>Contrats de location</i></b> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>Amendement à IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i></b> Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>Amendement à IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> / IFRS 9 <i>Instruments financiers</i></b> Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

*Classement et évaluation des actifs financiers*

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des *instruments de dettes* (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
  - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;

- Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
  - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

*S'agissant des instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Groupe devrait conduire :

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entraînera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectent le test "SPPI" ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dettes en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables du fait du classement de la majorité du portefeuille des participations dans cette catégorie.



## Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2<sup>e</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>e</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>e</sup> étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Groupe retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième étape.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

#### *Comptabilité de couverture*

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale d'Ille et Vilaine n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. Conformément à l'orientation du Groupe, la Caisse régionale d'Ille et Vilaine n'applique pas par anticipation ces dispositions. Par ailleurs, l'IASB a précisé le traitement comptable d'une modification non substantielle des termes contractuels d'une dette n'entraînant pas sa décomptabilisation. Désormais, l'impact de la modification est comptabilisé immédiatement en résultat avec maintien du TIE d'origine.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale d'Ille et Vilaine fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

#### *Les étapes du projet et les réalisations à date*

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Groupe a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, le Groupe a été associé aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;

- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR /CRD. La Direction des Risques du Groupe ('DRG') est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

- **Norme IFRS 16 Contrats de location**

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur rentabilité. Courant 2017, une phase de mise en œuvre du projet afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme a été lancée pour les filiales assurance du Groupe.

Par ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part de l'amendement à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;

- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Groupe.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Groupe a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- Société en participation Triskalia ORA & OCA
- Société en participation AGRIAL2 N8I

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Groupe a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».



### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et donne lieu à une large fourchette d'évaluations possibles en fonction des éléments suivants :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le Groupe prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le Groupe constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat conformément au paragraphe 66 d'IAS 39, dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- - Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le Groupe en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

## ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Groupe a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la réglementation bâloise, le Groupe détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le Groupe a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou

juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles que les options sur actions rachetées par le Groupe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

## ✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une

centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 "Provisions".

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).



De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

## ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Groupe intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Groupe retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes

valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

#### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie

des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Groupe identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Groupe a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 "Provisions".



## ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

Le Groupe détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Groupe impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale d'Ille et Vilaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Groupe n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2017.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

### ➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales

non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;  
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Groupe a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Groupe sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

#### ➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

Le Groupe n'est pas concerné par ces opérations.

#### ➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Le Groupe n'a pas d'activité d'assurance.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Le Groupe n'a pas de contrats de location.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Le Groupe n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et d'activités abandonnées.

## **1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)**

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes du le Groupe et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Groupe dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.



Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Groupe est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Groupe la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Groupe contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Groupe lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Groupe, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Groupe est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Groupe constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Le Groupe n'est pas concerné par la conversion des états financiers des filiales étrangères.

### ➤ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition**

Il n'y a eu aucun regroupement d'entreprises au cours de l'exercice.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

- **Opération de titrisation**

Au 31/03/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Groupe a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 20 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 2 millions d'euros des titres subordonnés.

- **Augmentation de capital du fonds dédié Everbreizh**

Le 08 février 2017, la Caisse régionale a acquis de nouvelles parts du fonds dédié Everbreizh pour 50 millions d'euros dans le but d'optimiser son niveau de ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio). Notre participation dans ce fonds s'élève à présent à 100 millions d'euros.

### 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assurée par la Direction des Risques et Pilotage du Projet d'Entreprise. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion ,chapitre « Facteurs de risques Le risque de crédit »)

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	6 053	8 650
Instruments dérivés de couverture	16 136	9 606
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	926 212	759 855
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	129 721	9 995
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	9 606 525	8 899 437
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 130	9 770
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>10 689 777</b>	<b>9 697 313</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 036 708	1 016 224
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	350 382	310 304
Provisions - Engagements par signature	-5 374	-6 095
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 381 716</b>	<b>1 320 433</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>12 071 493</b>	<b>11 017 746</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	5 530 634	5 041 075
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	276 517	267 387
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	0	0

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

### **Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	481 590	0	0	0	481 590
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	127 173	0	0	0	127 173
Grandes entreprises	1 383 330	66 439	-46 135	-44 465	1 292 730
Clientèle de détail	7 930 978	152 452	-83 188	-55 771	7 792 019
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>9 923 071</b>	<b>218 891</b>	<b>-129 323</b>	<b>-100 236</b>	<b>9 693 512</b>

(1) Dont encours restructurés pour 69 244 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	487 127	0	0	0	487 127
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	7 181	0	0	0	7 181
Grandes entreprises	1 322 770	72 223	-48 876	-28 803	1 245 091
Clientèle de détail	7 281 311	144 126	-78 955	-71 597	7 130 759
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>9 098 389</b>	<b>216 349</b>	<b>-127 831</b>	<b>-100 400</b>	<b>8 870 158</b>

(1) Dont encours restructurés pour 48 475 milliers d'euros.

#### **Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option par agent économique**

Le Groupe n'a pas de prêts et créances à la juste valeur par résultat sur option.

#### **Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	31 213	23 059
Grandes entreprises	290 891	316 369
Clientèle de détail	714 604	676 796
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 036 708</b>	<b>1 016 224</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	0	0
Grandes entreprises	324 472	306 599
Clientèle de détail	72 584	42 918
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>397 056</b>	<b>349 517</b>



## Dettes envers la clientèle par agent économique

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Administration générale	3 305	4 051
Grandes entreprises	1 177 803	1 059 721
Clientèle de détail	1 620 274	1 541 491
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 801 382</b>	<b>2 605 263</b>

## *Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit*

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	9 870 279	218 345	128 832	100 236	9 641 211
Autres pays de l'Union européenne	41 908	237	195	0	41 713
Autres pays d'Europe	2 216	303	293	0	1 923
Amérique du Nord	3 249	6	3	0	3 246
Amériques centrale et du Sud	818	0	0	0	818
Afrique et Moyen-Orient	2 525	0	0	0	2 525
Asie et Océanie (hors Japon)	1 993	0	0	0	1 993
Japon	83	0	0	0	83
Organismes supranationaux	0	0	0	0	0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>9 923 071</b>	<b>218 891</b>	<b>129 323</b>	<b>100 236</b>	<b>9 693 512</b>

(1) Dont encours restructurés pour 69 244 milliers d'euros.

	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	9 045 252	215 781	127 342	98 104	8 819 806
Autres pays de l'Union européenne	43 085	272	194	2 174	40 717
Autres pays d'Europe	1 348	294	293	4	1 051
Amérique du Nord	3 979	2	2	0	3 977
Amériques centrale et du Sud	551	0	0	21	530
Afrique et Moyen-Orient	2 153	0	0	5	2 148
Asie et Océanie (hors Japon)	2 015	0	0	92	1 923
Japon	6	0	0	0	6
Organismes supranationaux	0	0	0	0	0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>9 098 389</b>	<b>216 349</b>	<b>127 831</b>	<b>100 400</b>	<b>8 870 158</b>

(1) Dont encours restructurés pour 48 475 milliers d'euros.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	1 032 639	1 014 332
Autres pays de l'Union européenne	3 146	1 425
Autres pays d'Europe	251	52
Amérique du Nord	255	72
Amériques centrale et du Sud	3	2
Afrique et Moyen-Orient	345	241
Asie et Océanie (hors Japon)	68	99
Japon	1	1
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 036 708</b>	<b>1 016 224</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	397 050	349 217
Autres pays de l'Union européenne	6	0
Autres pays d'Europe	0	0
Amérique du Nord	0	0
Amériques centrale et du Sud	0	0
Afrique et Moyen-Orient	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	300
Japon	0	0
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>397 056</b>	<b>349 517</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	2 788 356	2 591 972
Autres pays de l'Union européenne	7 137	7 211
Autres pays d'Europe	1 163	1 121
Amérique du Nord	2 059	2 298
Amériques centrale et du Sud	209	150
Afrique et Moyen-Orient	1 372	1 288
Asie et Océanie (hors Japon)	984	1 210
Japon	102	13
Organismes supra-nationaux	0	0
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 801 382</b>	<b>2 605 263</b>

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2017						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de capitaux propres</b>					<b>0</b>	<b>423 326</b>	<b>22 308</b>
<b>Instruments de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administration générale	0	0	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>166 021</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>166 129</b>	<b>89 568</b>	<b>229 559</b>
Administration générale	12 400	0	0	0	12 400	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	29 486	2	0	0	29 488	20 304	90 600
Clientèle de détail	124 135	106	0	0	124 241	69 264	138 959
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>166 021</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>166 129</b>	<b>512 894</b>	<b>251 867</b>

	31/12/2016						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de capitaux propres</b>					<b>0</b>	<b>423 355</b>	<b>23 474</b>
<b>Instruments de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administration générale	0	0	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>148 524</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>148 629</b>	<b>88 518</b>	<b>228 231</b>
Administration générale	119	0	0	0	119	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	26 400	103	0	0	26 503	23 347	77 679
Clientèle de détail	122 005	2	0	0	122 007	65 171	150 552
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>148 524</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>148 629</b>	<b>511 873</b>	<b>251 705</b>

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques Les risques de gestion Risque de marché »)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

### **Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle**

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### **Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif**

(en milliers d'euros)	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227</b>	<b>2 327</b>	<b>13 582</b>	<b>16 136</b>	<b>9 606</b>
<i>Futures</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>FRA</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps</i> de taux d'intérêts	0	0	0	227	2 327	13 582	16 136	9 606
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Caps - floors - collars</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur produits de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227</b>	<b>2 327</b>	<b>13 582</b>	<b>16 136</b>	<b>9 606</b>
Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227</b>	<b>2 327</b>	<b>13 582</b>	<b>16 136</b>	<b>9 606</b>

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 550</b>	<b>24 325</b>	<b>46 748</b>	<b>73 623</b>	<b>117 403</b>
<i>Futures</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>FRA</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>	0	0	0	2 550	24 325	46 748	73 623	117 403
<i>Options de taux</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Caps - floors - collars</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres instruments conditionnels</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Opérations fermes de change</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Options de change</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Dérivés sur actions &amp; indices boursiers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dérivés sur métaux précieux</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dérivés sur produits de base</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dérivés de crédits</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 550</b>	<b>24 325</b>	<b>46 748</b>	<b>73 623</b>	<b>117 403</b>
<i>Opérations de change à terme</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 550</b>	<b>24 325</b>	<b>46 748</b>	<b>73 623</b>	<b>117 403</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>443</b>	<b>3 312</b>	<b>1 358</b>	<b>5 113</b>	<b>7 152</b>
<i>Futures</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>FRA</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>	0	0	0	443	3 069	1 339	4 851	6 743
<i>Options de taux</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Caps - floors - collars</i>	0	0	0	0	243	19	262	409
<i>Autres instruments conditionnels</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Opérations fermes de change</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Options de change</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>73</b>
<i>Dérivés sur actions &amp; indices boursiers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dérivés sur métaux précieux</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dérivés sur produits de base</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dérivés de crédits</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0	78	0	0	78	73
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>521</b>	<b>3 312</b>	<b>1 358</b>	<b>5 191</b>	<b>7 225</b>
<i>Opérations de change à terme</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>521</b>	<b>3 312</b>	<b>1 358</b>	<b>5 191</b>	<b>7 225</b>

## **Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif**

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 296</b>	<b>3 314</b>	<b>1 373</b>	<b>8 983</b>	<b>10 993</b>
<i>Futures</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
FRA	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps</i> de taux d'intérêts	0	0	0	4 296	3 070	1 355	8 721	10 584
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Caps - floors - collars</i>	0	0	0	0	244	18	262	409
Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>342</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>342</b>	<b>802</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur produits de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	342	0	0	342	802
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 638</b>	<b>3 314</b>	<b>1 373</b>	<b>9 325</b>	<b>11 795</b>
Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 638</b>	<b>3 314</b>	<b>1 373</b>	<b>9 325</b>	<b>11 795</b>

## ***Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements***

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>4 990 786</b>	<b>4 460 990</b>
<i>Futures</i>	0	0
FRA	0	0
<i>Swaps</i> de taux d'intérêts	4 777 726	4 246 258
Options de taux	0	0
<i>Caps - floors - collars</i>	213 060	214 732
Autres instruments conditionnels	0	0
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>127 148</b>	<b>176 278</b>
Opérations fermes de change	0	0
Options de change	127 148	176 278
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dérivés sur actions et indices boursiers	0	0
Dérivés sur métaux précieux	0	0
Dérivés sur produits de base	0	0
Dérivés de crédits	0	0
Autres	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>5 117 934</b>	<b>4 637 268</b>
Opérations de change à terme	351 959	167 087
<b>Total Notionnels</b>	<b>5 469 893</b>	<b>4 804 355</b>

## Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Groupe n'est pas impacté par le risque de change.

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	12 392 947	12 392 947	11 367 058	11 367 058
Autres devises de l'Union européenne	760	760	962	962
USD	31 829	31 829	32 470	32 469
JPY	99	99	82	82
Autres devises	4 470	4 470	530	531
<b>Total bilan</b>	<b>12 430 105</b>	<b>12 430 105</b>	<b>11 401 102</b>	<b>11 401 102</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	15 045	0	0	0	0	0
Autres devises de l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15 045</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques les risques de gestion Risque de liquidité et de financement »)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

## Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	100 302	159 961	133 402	180 581	0	574 246
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	510 303	873 564	3 460 120	4 951 021	890	9 795 898
<b>Total</b>	<b>610 605</b>	<b>1 033 525</b>	<b>3 593 522</b>	<b>5 131 602</b>	<b>890</b>	<b>10 370 144</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-229 559</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>10 140 585</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	81 189	18 128	125 441	183 452	0	408 210
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	518 308	839 834	3 285 242	4 447 824	0	9 091 208
<b>Total</b>	<b>599 497</b>	<b>857 962</b>	<b>3 410 683</b>	<b>4 631 276</b>	<b>0</b>	<b>9 499 418</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-228 231</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>9 271 187</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 062 570	2 032 910	3 295 124	1 270 527	0	7 661 131
Dettes envers la clientèle	2 536 467	104 547	151 782	8 586	0	2 801 382
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>3 599 037</b>	<b>2 137 457</b>	<b>3 446 906</b>	<b>1 279 113</b>	<b>0</b>	<b>10 462 513</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	994 166	1 898 010	2 801 322	1 183 805	0	6 877 303
Dettes envers la clientèle	2 302 463	80 066	204 237	18 497	0	2 605 263
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>3 296 629</b>	<b>1 978 076</b>	<b>3 005 559</b>	<b>1 202 302</b>	<b>0</b>	<b>9 482 566</b>



## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	0	40	23	0	0	63
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	35	10 007	3 500	0	0	13 542
Emprunts obligataires	0	0	0	15 045	0	15 045
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>35</b>	<b>10 047</b>	<b>3 523</b>	<b>15 045</b>	<b>0</b>	<b>28 650</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	77	0	0	0	0	77
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	34	10 008	3 200	0	0	13 242
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>111</b>	<b>10 008</b>	<b>3 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 319</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Le Groupe n'a pas donné de garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

### **3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

**Les instruments financiers dérivés** utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### ***Couverture de juste valeur***

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### ***Couverture de flux de trésorerie***

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### ***Couverture d'un investissement net en devise***

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### ***Instruments dérivés de couverture***

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>16 136</b>	<b>73 623</b>	<b>4 261 938</b>	<b>9 606</b>	<b>117 403</b>	<b>3 802 567</b>
Taux d'intérêt	16 136	73 623	4 261 938	9 606	117 403	3 802 567
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Change	0	0	0	0	0	0
Crédit	0	0	0	0	0	0
Matières premières	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Change	0	0	0	0	0	0
Crédit	0	0	0	0	0	0
Matières premières	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>16 136</b>	<b>73 623</b>	<b>4 261 938</b>	<b>9 606</b>	<b>117 403</b>	<b>3 802 567</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(Cf Rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques Les risques opérationnels »)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le Groupe est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Groupe est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la "directive conglomérat financier", sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	874 398	825 274
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)	0	0
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	0	0
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>874 398</b>	<b>825 274</b>

En 2017 comme en 2016 et selon la réglementation en vigueur, le Groupe a répondu aux exigences réglementaires.

#### **4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

#### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 048	1 961
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 861	19 312
Sur opérations avec la clientèle	232 815	249 191
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 352	4 871
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	242	444
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	7 582	17 390
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	3
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>268 900</b>	<b>293 172</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 455	-2 068
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-72 954	-79 058
Sur opérations avec la clientèle	-11 839	-24 361
Sur dettes représentées par un titre	-79	-124
Sur dettes subordonnées	0	-862
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-43 953	-51 034
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	-1	-1
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-131 281</b>	<b>-157 508</b>

(1) dont 5 125 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 5 150 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) dont 9 658 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 contre 9 393 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

## 4.2 Commissions nettes

	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 784	-140	1 644	1 427	-134	1 293
Sur opérations internes au Crédit Agricole	10 198	-20 927	-10 729	11 457	-16 950	-5 493
Sur opérations avec la clientèle	35 480	-1 062	34 418	34 445	-979	33 466
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	89	-1	88	102	0	102
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	121	0	121	3	0	3
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	80 488	-6 376	74 112	76 915	-5 184	71 731
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 723	-277	1 446	1 837	-124	1 713
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>129 883</b>	<b>-28 783</b>	<b>101 100</b>	<b>126 186</b>	<b>-23 371</b>	<b>102 815</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	523	-1 480
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	37	11
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	290	338
Résultat de la comptabilité de couverture	-235	151
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>615</b>	<b>-980</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>38 080</b>	<b>-38 080</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9 941	-17 275	-7 334
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	28 139	-20 805	7 334
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>112 355</b>	<b>-112 590</b>	<b>-235</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	35 745	-76 571	-40 826
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	76 610	-36 019	40 591
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>150 435</b>	<b>-150 670</b>	<b>-235</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>41 954</b>	<b>-41 953</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	16 321	-14 150	2 171
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	25 633	-27 803	-2 170
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>129 815</b>	<b>-129 665</b>	<b>150</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	61 273	-68 276	-7 003
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	68 542	-61 389	7 153
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>171 769</b>	<b>-171 618</b>	<b>151</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus (1)	27 739	20 844
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	8 812	1 888
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-92	-12
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>36 459</b>	<b>22 720</b>

\* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque".

(1) Dont 20 811 milliers d'euros de dividendes reçus en 2017 sur le titre SAS Rue La Boétie contre 19 287 milliers d'euros en 2016.

Les 6 928 milliers d'euros restants sont constitués principalement de l'acompte sur dividendes reçu de la SAS Sacam Mutualisation (5 019 milliers d'euros) et des dividendes reçus de UNEXO (1 069 milliers d'euros).

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-1 019	-936
Autres produits (charges) nets	-1 605	-2 647
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-2 624</b>	<b>-3 583</b>

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	85 385	85 581
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	7 144	8 099
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	56 955	56 233
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>149 484</b>	<b>149 913</b>

(1) Dont 941 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Cabinet Ernst&Young		Cabinet Actheos		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>140</b>
<i>Emetteur</i>	70	60	70	60	140
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0	0	0	0
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<i>Emetteur (1)</i>	0	2	0	3	0
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>140</b>

(1) A la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit de juin 2016.

Pour 2017, facturation des travaux de 1ère application de la norme IFRS9.

Pour 2016, factures liées à l'audit Ecofolio et à l'opération Euréka.

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>7 072</b>	<b>6 502</b>
Immobilisations corporelles	7 028	6 471
Immobilisations incorporelles	44	31
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>7 072</b>	<b>6 502</b>



## 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-480 761</b>	<b>-60 591</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-477 168	-55 625
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-163	-216
Engagements par signature	-193	-1 448
Risques et charges	-3 237	-3 302
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>470 173</b>	<b>56 705</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	467 083	47 356
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	44	84
Engagements par signature	914	8 605
Risques et charges	2 132	660
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-10 588</b>	<b>-3 886</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 002	-458
Récupérations sur prêts et créances amortis	606	366
Décotes sur crédits restructurés	-12	-35
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	-80	-72
Autres produits	0	0
<b>Coût du risque</b>	<b>-11 076</b>	<b>-4 085</b>

Les -11 076K€ de coût du risque se composent principalement des éléments suivants :

- Dotation nette aux provisions pour risques de crédit pour – 3 065K€
- Dotation nette aux provisions pour risques et charges pour - 337K€
- Récupérations sur prêts et créances amortis pour 606K€
- Pertes couvertes par des provisions pour – 7 186K€
- Pertes non couvertes par des provisions – 1 094K€

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>320</b>	<b>2 013</b>
Plus-values de cession	325	2 013
Moins-values de cession	-5	0
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>320</b>	<b>2 013</b>

## 4.10 Impôts

### Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt courant	14 632	27 373
Charge d'impôt différé (1)	18 949	5 864
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>33 581</b>	<b>33 237</b>

(1) Dont 5 516 milliers d'euros de charge d'impôts différés au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	105 860	34,43%	36 448
Effet des différences permanentes			-9 005
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			5 066
Effet de l'imposition à taux réduit			-468
Changement de taux			0
Effet des autres éléments			1 540
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,72%</b>	<b>33 581</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a comptabilisé en capitaux propres 8 936 milliers d'euros au titre des impôts différés comptabilisés sur les réserves de réévaluation des titres classés en actifs disponibles à la vente, contre 9 547 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	98 149	34,43%	33 793
Effet des différences permanentes			-5 097
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-716
Effet de l'imposition à taux réduit			-380
Changement de taux			0
Effet des autres éléments			5 637
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>33,86%</b>	<b>33 237</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de réévaluation de la période	0	0
Transferts en résultat	0	0
Autres variations	0	0
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>21 813</b>	<b>7 138</b>
Ecart de réévaluation de la période	21 813	9 097
Transfert en résultat	0	-1 959
Autres variations	0	0
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de réévaluation de la période	0	0
Transferts en résultat	0	0
Autres variations	0	0
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>611</b>	<b>125</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (1)</b>	<b>22 424</b>	<b>7 263</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-277	-2 345
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-149	413
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	0	0
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-426</b>	<b>-1 932</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>21 998</b>	<b>5 331</b>
Dont part du Groupe	21 998	5 331
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Montant brut	21 813	7 138
Impôt	611	125
Total net	22 424	7 263

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	50 344	-9 547	40 797	40 797	21 813	611	22 424	22 424	72 157	-8 936	63 221	63 221
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>50 344</b>	<b>-9 547</b>	<b>40 797</b>	<b>40 797</b>	<b>21 813</b>	<b>611</b>	<b>22 424</b>	<b>22 424</b>	<b>72 157</b>	<b>-8 936</b>	<b>63 221</b>	<b>63 221</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>50 344</b>	<b>-9 547</b>	<b>40 797</b>	<b>40 797</b>	<b>21 813</b>	<b>611</b>	<b>22 424</b>	<b>22 424</b>	<b>72 157</b>	<b>-8 936</b>	<b>63 221</b>	<b>63 221</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-7 157	2 068	-5 089	-5 089	-277	-149	-426	-426	-7 434	1 919	-5 515	-5 515
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-7 157</b>	<b>2 068</b>	<b>-5 089</b>	<b>-5 089</b>	<b>-277</b>	<b>-149</b>	<b>-426</b>	<b>-426</b>	<b>-7 434</b>	<b>1 919</b>	<b>-5 515</b>	<b>-5 515</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-7 157</b>	<b>2 068</b>	<b>-5 089</b>	<b>-5 089</b>	<b>-277</b>	<b>-149</b>	<b>-426</b>	<b>-426</b>	<b>-7 434</b>	<b>1 919</b>	<b>-5 515</b>	<b>-5 515</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>43 187</b>	<b>-7 479</b>	<b>35 708</b>	<b>35 708</b>	<b>21 536</b>	<b>462</b>	<b>21 998</b>	<b>21 998</b>	<b>64 723</b>	<b>-7 017</b>	<b>57 706</b>	<b>57 706</b>

## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôles d'activités par zones géographiques.

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

Le Groupe exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôles d'activités par zones géographiques.

### 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Résultat net part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	83 887	284 780	0	0	64 912	256 636	0	0
Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres pays d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	0
Amérique du Nord	0	0	0	0	0	0	0	0
Amériques centrale et du Sud	0	0	0	0	0	0	0	0
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	0	0	0	0	0	0
Japon	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>83 887</b>	<b>284 780</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64 912</b>	<b>256 636</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	29 700		32 974	
Banques centrales	13 877	0	5 915	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>43 577</b>	<b>0</b>	<b>38 889</b>	<b>0</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 192	7 225
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	862	1 425
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 054</b>	<b>8 650</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	1	0
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0	0
Créances sur la clientèle	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
<b>Instruments dérivés</b>	<b>5 191</b>	<b>7 225</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 192</b>	<b>7 225</b>

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Intruments de capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
<b>Titres de dettes</b>	<b>862</b>	<b>1 425</b>
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	862	1 425
<b>Prêts et avances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0	0
Créances sur la clientèle	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>862</b>	<b>1 425</b>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 325	11 795
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 325</b>	<b>11 795</b>

### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Instruments dérivés	9 325	11 795
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 325</b>	<b>11 795</b>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Le Groupe n'a pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

## **6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

## 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	148 113	5 045	0	151 854	3 726	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	778 099	14 613	1 304	608 001	16 588	632
Actions et autres titres à revenu variable	54 801	12 980	1 728	41 955	11 980	1 028
Titres de participation non consolidés	858 597	43 229	678	829 526	20 162	452
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 839 610</b>	<b>75 867</b>	<b>3 710</b>	<b>1 631 336</b>	<b>52 456</b>	<b>2 112</b>
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 839 610</b>	<b>75 867</b>	<b>3 710</b>	<b>1 631 336</b>	<b>52 456</b>	<b>2 112</b>
Impôts		-9 712	-784		-10 031	-479
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>		<b>66 155</b>	<b>2 926</b>		<b>42 425</b>	<b>1 633</b>

(1) dont -22 307 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31/12/2017, contre -23 474 milliers d'euros au 31/12/2016

Par exception, les titres SAS Rue la Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 407 911 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (montant identique à celui du 31 décembre 2016).

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>127 173</b>	<b>7 181</b>
Comptes et prêts	8 908	7 154
dont comptes ordinaires débiteurs sains	7 300	5 310
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	118 265	27
Prêts subordonnés	0	0
Autres prêts et créances	0	0
<b>Valeur brute</b>	<b>127 173</b>	<b>7 181</b>
Dépréciations	0	0
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>127 173</b>	<b>7 181</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>447 073</b>	<b>401 029</b>
Comptes ordinaires	137 844	63 283
Comptes et avances à terme	309 229	337 746
Prêts subordonnés	0	0
<b>Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>447 073</b>	<b>401 029</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>574 246</b>	<b>408 210</b>



## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>2 452</b>	<b>2 457</b>
Titres non cotés sur un marché actif	2 452	2 457
<b>Prêts et avances</b>	<b>9 793 446</b>	<b>9 088 751</b>
Créances commerciales	6 870	16 369
Autres concours à la clientèle	9 719 413	9 004 129
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	22 180	21 661
Comptes ordinaires débiteurs	44 983	46 592
<b>Valeur brute</b>	<b>9 795 898</b>	<b>9 091 208</b>
Dépréciations	-229 559	-228 231
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>9 566 339</b>	<b>8 862 977</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépréciations	0	0
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 566 339</b>	<b>8 862 977</b>

## 6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 130	9 770
<b>Total</b>	<b>5 130</b>	<b>9 770</b>
Dépréciations	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 130</b>	<b>9 770</b>

## 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Au titre de l'exercice, le Groupe n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	228 231	0	478 399	-477 071	0	0	229 559
<i>dont dépréciations collectives (1)</i>	100 400	0	428 006	-428 170	0	0	100 236
Opérations de location-financement	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	23 474	0	92	-1 258	0	0	22 308
Autres actifs financiers	341	0	159	-196	0	0	304
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>252 046</b>	<b>0</b>	<b>478 650</b>	<b>-478 525</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>252 171</b>

(1) dont 28 914K€ de dépréciations collectives et 71 322K€ de dépréciations sectorielles au titre de l'exercice 2017 contre respectivement 35 028K€ et 65 372K€ au titre de l'exercice 2016

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine a affiné au second trimestre 2017 sur la clientèle de la banque de détail les paramètres servant de base au calcul des dépréciations collectives et sectorielles notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liées aux encours des contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des dépréciations collectives et des dépréciations sectorielles.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	228 722	0	56 914	-57 405	0	0	228 231
<i>dont dépréciations collectives</i>	96 671	0	14 330	-10 601	0	0	100 400
Opérations de location-financement	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	23 462	0	12	0	0	0	23 474
Autres actifs financiers	265	0	217	-141	0	0	341
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>252 449</b>	<b>0</b>	<b>57 143</b>	<b>-57 546</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>252 046</b>

## 6.9 Exposition au risque souverain

Le Groupe n'est pas exposé aux dettes souveraines sur les pays européens sous surveillance.

## 6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### *Dettes envers les établissements de crédit*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	22 608	308
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	20 010	0
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	0	0
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	118 294	71
<b>Total</b>	<b>140 902</b>	<b>379</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	69 603	119
Comptes et avances à terme	7 450 626	6 876 805
<b>Total</b>	<b>7 520 229</b>	<b>6 876 924</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 661 131</b>	<b>6 877 303</b>

### *Dettes envers la clientèle*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 197 078	1 876 011
Comptes d'épargne à régime spécial	51 010	48 251
Autres dettes envers la clientèle	553 294	681 001
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 801 382</b>	<b>2 605 263</b>

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	63	77
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	13 542	13 242
Emprunts obligataires	15 045	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 650</b>	<b>13 319</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	21 288	0	21 288	16 462	0	4 826
Prises en pension de titres	187 730	0	187 730	187 730	0	0
Prêts de titres	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>209 018</b>	<b>0</b>	<b>209 018</b>	<b>204 192</b>	<b>0</b>	<b>4 826</b>

Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	31/12/2016					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
			Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	16 758	0	16 758	10 375	0	6 383
Prises en pension de titres	131 635	131 608	27	27	0	0
Prêts de titres	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>148 393</b>	<b>131 608</b>	<b>16 785</b>	<b>10 402</b>	<b>0</b>	<b>6 383</b>

Il est établi que les opérations traitées avec Crédit Agricole SA sont régies par la convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

Par conséquent, les actifs et passifs liés sont donc compensables.

### Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	82 606	0	82 606	16 462	0	66 144
Mises en pension de titres	187 897	0	187 897	187 730	0	167
Emprunts de titres	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>270 503</b>	<b>0</b>	<b>270 503</b>	<b>204 192</b>	<b>0</b>	<b>66 311</b>

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	128 451	0	128 451	10 375	0	118 076
Mises en pension de titres	131 798	131 608	190	27	0	163
Emprunts de titres	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>260 249</b>	<b>131 608</b>	<b>128 641</b>	<b>10 402</b>	<b>0</b>	<b>118 239</b>

Il est établi que les opérations traitées avec Crédit Agricole SA sont régies par la convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Par conséquent, les actifs et passifs liés sont donc compensables.

### 6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	15 529	7 829
Impôts différés	26 501	28 516
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>42 030</b>	<b>36 345</b>
Impôts courants	0	0
Impôts différés	20	98
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>20</b>	<b>98</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Impôts différés	Impôts différés	Impôts différés	Impôts différés
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>48 568</b>	<b>0</b>	<b>40 078</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	461	0	482	0
Provisions pour risques et charges non déductibles	23 705	0	28 135	0
Autres différences temporaires	24 402	0	11 461	0
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>-2 528</b>	<b>0</b>	<b>-1 839</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	-3 653	0	-3 118	0
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0	0	0
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 125	0	1 279	0
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>-19 539</b>	<b>20</b>	<b>-9 723</b>	<b>98</b>
<b>Total Impôts différés (1)</b>	<b>26 501</b>	<b>20</b>	<b>28 516</b>	<b>98</b>

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 8 477 milliers d'euros et d'impôts différés passifs de 3 237 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Autres actifs</b>	<b>153 277</b>	<b>201 172</b>
Comptes de stocks et emplois divers	149	29
Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
Débiteurs divers (1)	153 116	200 933
Comptes de règlements	12	210
Capital souscrit non versé	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>75 324</b>	<b>62 961</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	23 192	15 800
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir	40 431	38 524
Charges constatées d'avance	313	712
Autres comptes de régularisation	11 388	7 925
<b>Valeur au bilan</b>	<b>228 601</b>	<b>264 133</b>

(1) Dont 226 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>52 488</b>	<b>53 484</b>
Comptes de règlements	0	0
Créditeurs divers	44 889	48 298
Versements restant à effectuer sur titres	7 599	5 186
Autres passifs d'assurance	0	0
Autres	0	0
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>184 087</b>	<b>180 997</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	39 820	51 680
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20	20
Produits constatés d'avance	80 560	69 197
Charges à payer	55 748	52 710
Autres comptes de régularisation	7 939	7 390
<b>Valeur au bilan</b>	<b>236 575</b>	<b>234 481</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.15 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Le Groupe n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés ni d'activités abandonnées.

## 6.16 Co-entreprises et entreprises associées

### Recommandation AMF 2014:

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

A l'exception de la SAS Pré Perché, le groupe ne détient pas d'intérêt dans des co-entreprises et dans des entreprises associées.

La SAS Pré Perché est une société détenue à 50% à parts égales avec le Crédit Agricole Immobilier et qui porte le projet Heritaj.

## 6.17 Immeubles de placement

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	26 504	0	3	-529	0	0	25 978
Amortissements et dépréciations	-7 617	0	-1 253	238	0	0	-8 632
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>18 887</b>	<b>0</b>	<b>-1 250</b>	<b>-291</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 346</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	25 076	0	2 363	-935	0	0	26 504
Amortissements et dépréciations	-7 235	0	-1 226	844	0	0	-7 617
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>17 841</b>	<b>0</b>	<b>1 137</b>	<b>-91</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 887</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'élève à 25 978 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 26 504 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

### Juste valeur des immeubles de placement

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	0	0
Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	0	0
Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	25 978	26 504
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>	<b>25 978</b>	<b>26 504</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.



## 6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	167 318	0	14 800	-361	0	0	181 757
Amortissements et dépréciations (1)	-110 352	0	-7 026	334	0	0	-117 044
<b>Valeur au bilan</b>	<b>56 966</b>	<b>0</b>	<b>7 774</b>	<b>-27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64 713</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	13 173	0	33	0	0	0	13 206
Amortissements et dépréciations	-9 650	0	-44	0	0	0	-9 694
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 523</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 512</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	159 561	0	9 351	-1 595	0	0	167 317
Amortissements et dépréciations (1)	-103 901	0	-6 471	20	0	0	-110 352
<b>Valeur au bilan</b>	<b>55 660</b>	<b>0</b>	<b>2 880</b>	<b>-1 575</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 965</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	12 673	0	500	0	0	0	13 173
Amortissements et dépréciations	-9 619	0	-31	0	0	0	-9 650
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 054</b>	<b>0</b>	<b>469</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 523</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.19 Ecarts d'acquisition

Le Groupe n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

## 6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

Le Groupe n'est pas concerné par les provisions techniques des contrats d'assurance.

## 6.21 Provisions

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	17 463	0	0	0	-5 573	0	0	11 890
Risques d'exécution des engagements par signature	6 095	0	193	0	-914	0	0	5 374
Risques opérationnels	3 315	0	55	0	-963	0	0	2 407
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 392	0	2 552	-2 549	-28	0	-69	5 298
Litiges divers	9 358	0	3 504	-769	-1 173	0	0	10 920
Participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres risques	4 501	0	969	-2 827	-17	0	0	2 626
<b>Total</b>	<b>46 124</b>	<b>0</b>	<b>7 273</b>	<b>-6 145</b>	<b>-8 668</b>	<b>0</b>	<b>-69</b>	<b>38 515</b>

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	12 180	0	5 283	0	0	0	0	17 463
Risques d'exécution des engagements par signature	13 284	0	1 447	-31	-8 605	0	0	6 095
Risques opérationnels	2 807	0	698	-44	-146	0	0	3 315
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 229	0	2 450	-2 428	-27	0	2 168	5 392
Litiges divers	7 713	0	2 592	-433	-514	0	0	9 358
Participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres risques	8 550	0	927	-4 122	-854	0	0	4 501
<b>Total</b>	<b>47 763</b>	<b>0</b>	<b>13 397</b>	<b>-7 058</b>	<b>-10 146</b>	<b>0</b>	<b>2 168</b>	<b>46 124</b>

### **Risques sur les produits épargne logement**

Diminution de la provision pour risques sur les produits épargne logement (- 5 573 milliers d'euros)

### **Risques sur les engagements par signature**

Diminution de la provision sur les engagements par signature (-721 milliers d'euros)

### **Risques opérationnels**

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les système d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision s'élève à 2 407 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

### **Engagement (sociaux) retraites et assimilés**

Transfert de 69 milliers d'euros de provisions vers les capitaux propres, au titre de l'application de la norme IAS19.

### **Litiges divers**

Augmentation de la provision sur divers litiges avec des clients (+ 1 562 milliers d'euros).

### **Autres Risques**

Diminution des provisions pour autres risques et charges (- 1 875 milliers d'euros).

### **Provision épargne-logement :**

#### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	173 527	130 876
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	747 172	669 341
Ancienneté de plus de 10 ans	1 222 210	1 212 702
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 142 909</b>	<b>2 012 919</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>332 405</b>	<b>320 905</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 475 314</b>	<b>2 333 824</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

#### **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	2 828	4 321
Comptes épargne-logement	32 704	47 142
<b>Total Encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>35 532</b>	<b>51 463</b>

#### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	193	513
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	6 187	5 405
Ancienneté de plus de 10 ans	5 510	11 545
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>11 890</b>	<b>17 463</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 890</b>	<b>17 463</b>

Les modalités de calcul de la provision épargne logement sont précisées dans la note « 1.3 Principes et méthodes comptables ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	17 463	0	-5 573	0	11 890
Comptes épargne-logement	0	0	0	0	0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>17 463</b>	<b>0</b>	<b>-5 573</b>	<b>0</b>	<b>11 890</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.22 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2017

La Caisse régionale d'Ille et Vilaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2017	Nombre de titres acquis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2017	% du capital
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>2 277 243</b>	<b>4 762</b>	<b>4 762</b>	<b>2 277 243</b>	<b>37,57%</b>
Dont part du Public	1 260 234	4 762	0	1 264 996	20,87%
Dont part Sacam Mutualisation	999 476	0	0	999 476	16,49%
Dont part autodétenue	17 533	0	4 762	12 771	0,21%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>515 730</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>515 730</b>	<b>8,51%</b>
Dont part du Public	0	0	0	0	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	0	0	0	0	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	515 730	0	0	515 730	8,51%
<b>Parts sociales</b>	<b>3 267 849</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 267 849</b>	<b>53,92%</b>
Dont 46 Caisses Locales	3 267 818	0	0	3 267 818	53,92%
Dont 15 administrateurs de la CR	30	0	0	30	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	0	0	0	0	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0	0	1	0,00%
Dont Autres	0	0	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>6 060 822</b>	<b>4 762</b>	<b>4 762</b>	<b>6 060 822</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 428 milliers d'euros

### **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration du Groupe a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 29 mars 2018 le paiement d'un dividende net par CCI et CCA de 3,04 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Ces dividendes sont versés en numéraire aux différents bénéficiaires à la date déterminée par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Intérêts aux parts sociales versées par les Caisses locales	Sous total (1)	Parts Sociales (2)	Total
	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014	6 717	1 532	2 489	10 738	942	11 680
2015	6 777	1 547	2 026	10 350	748	11 098
2016	6 790	1 547	2 047	10 384	748	11 132
Prévu 2017	6 884	1 568	2 479	10 931	897	11 828

(1) Le montant net correspond au résultat distribué :

- Par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCI
- Par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCA
- Par les Caisses locales à ses sociétaires

(2) Le montant net correspond aux dividendes versés par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux Caisses locales.

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016). Ce plafond est de 2,94% au titre de l'exercice 2017. Le montant de distribution a été fixé à 1,80% en Caisse régionale d'Ille et Vilaine.

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 384 milliers d'euros en 2017.

### ***Affectations du résultat et fixation du dividende 2017***

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2017 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine du 29 mars 2018.

Le projet de texte de la résolution est le suivant :

<i>(en euros)</i>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Affectation en réserve</b>	<b>Distribution de dividendes</b>
Résultat de l'exercice à affecter	61 369 658	0	0
Report à nouveau	0	0	0
Intérêts aux parts sociales	0	0	897 025
Rémunération des CCI et CCA	0	0	8 490 638
Réserve légale	0	38 986 496	0
Réserve facultative	0	12 995 499	0
<b>Total</b>	<b>61 369 658</b>	<b>51 981 995</b>	<b>9 387 662</b>

## **6.23 Participations ne donnant pas le contrôle**

### **Recommandation AMF 2014:**

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

### ***Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives***

Le Groupe ne détient pas de filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

## 6.24 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	43 577	0	0	0	0	43 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	669	439	3 587	1 358	1	6 054
Instruments dérivés de couverture	0	227	2 327	13 582	0	16 136
Actifs financiers disponibles à la vente	537	4 468	180 385	740 822	913 398	1 839 610
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100 302	159 961	133 402	180 581	0	574 246
Prêts et créances sur la clientèle	448 413	848 245	3 389 166	4 880 803	-288	9 566 339
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 811					22 811
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 065	1 050	1 015	0	0	5 130
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>619 374</b>	<b>1 014 390</b>	<b>3 709 882</b>	<b>5 817 146</b>	<b>913 111</b>	<b>12 073 903</b>
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 199	439	3 314	1 373	0	9 325
Instruments dérivés de couverture	373	2 177	24 325	46 748	0	73 623
Dettes envers les établissements de crédit	1 062 570	2 032 910	3 295 124	1 270 527	0	7 661 131
Dettes envers la clientèle	2 536 467	104 547	151 782	8 586	0	2 801 382
Dettes représentées par un titre	35	10 047	3 523	15 045	0	28 650
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>3 603 644</b>	<b>2 150 120</b>	<b>3 478 068</b>	<b>1 342 279</b>	<b>0</b>	<b>10 574 111</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	38 889	0	0	0	0	38 889
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113	640	6 484	1 413	0	8 650
Instruments dérivés de couverture	0	131	1 178	8 297	0	9 606
Actifs financiers disponibles à la vente	1 428	2 188	36 934	719 305	871 481	1 631 336
Prêts et créances sur les établissements de crédit	81 189	18 128	125 441	183 452	0	408 210
Prêts et créances sur la clientèle	455 392	818 560	3 214 798	4 374 509	-282	8 862 977
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	51 810					51 810
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 737	2 047	4 986	0	0	9 770
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>631 558</b>	<b>841 694</b>	<b>3 389 821</b>	<b>5 286 976</b>	<b>871 199</b>	<b>11 021 248</b>
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 683	40	5 659	1 413	0	11 795
Instruments dérivés de couverture	2 150	2 476	40 042	72 735	0	117 403
Dettes envers les établissements de crédit	994 166	1 898 010	2 801 322	1 183 805	0	6 877 303
Dettes envers la clientèle	2 302 463	80 066	204 237	18 497	0	2 605 263
Dettes représentées par un titre	111	10 008	3 200	0	0	13 319
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0					0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>3 303 573</b>	<b>1 990 600</b>	<b>3 054 460</b>	<b>1 276 450</b>	<b>0</b>	<b>9 625 083</b>



## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements (1)	-43 970	-43 919
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-5 361	-5 294
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-2 398	-2 212
Autres charges sociales	-15 872	-16 612
Intéressement et participation	-7 552	-7 448
Impôts et taxes sur rémunération	-10 232	-10 096
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-85 385</b>	<b>-85 581</b>

(1) dont médailles du travail pour 71 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 61 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

### 7.2 Effectifs de la période

Effectifs	Effectif moyen	Effectif fin de période	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
France	1 340	1 340	1 451
Etranger	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>1 340</b>	<b>1 451</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016
	Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>26 812</b>	<b>26 812</b>	<b>23 163</b>
Ecart de change	0	0	0
Coût des services rendus sur l'exercice	2 252	2 252	2 085
Coût financier	369	369	475
Cotisations employés	0	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0	0
Variation de périmètre	-16	-16	-109
Prestations versées (obligatoire)	-1 272	-1 272	-1 098
Taxes, charges administratives et primes	0	0	0
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	169	169	61
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	142	142	2 235
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>28 456</b>	<b>28 456</b>	<b>26 812</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016
	Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 252	2 252	2 085
Charge/produit d'intérêt net	118	118	101
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>2 370</b>	<b>2 370</b>	<b>2 186</b>

### Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016
	Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net			
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	7 157	7 157	4 811
Ecart de change	0	0	0
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-35	-35	50
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	169	169	61
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	142	142	2 235
Ajustement de la limitation d'actifs			
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N</b>	<b>276</b>	<b>276</b>	<b>2 346</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Variation de juste valeur des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016
	Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>22 285</b>	<b>22 285</b>	<b>20 779</b>
Ecart de change	0	0	0
Intérêt sur l'actif (produit)	251	251	374
Gains/(pertes) actuariels	35	35	-50
Cotisations payées par l'employeur	2 743	2 743	2 389
Cotisations payées par les employés	0	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0	0
Variation de périmètre	-20	-20	-109
Taxes, charges administratives et primes	0	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 272	-1 272	-1 098
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>24 022</b>	<b>24 022</b>	<b>22 285</b>

### Variation de juste valeur des droits à remboursement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016
	Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de change	0	0	0
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	0	0	0
Gains/(pertes) actuariels	0	0	0
Cotisations payées par l'employeur	0	0	0
Cotisations payées par les employés	0	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0
Taxes, charges administratives et primes	0	0	0
Prestations payées par le fonds	0	0	0
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Position nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016
	Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Position nette</b>	<b>-28 456</b>	<b>-28 456</b>	<b>-26 812</b>
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impact de la limitation d'actifs	0	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	24 022	24 022	22 285
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-4 434</b>	<b>-4 434</b>	<b>-4 527</b>

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation (1)	1,36%	1,35%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,59%	1,59%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,72%	2,75%
Taux d'évolution des coûts médicaux	/	/
Autres (à détailler)	/	/

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,40%	2 258	/	0,00%	0	/	9,40%	2 258	/
Obligations	83,40%	20 034	/	0,00%	0	/	83,40%	20 034	/
Immobilier	7,20%	1 730		0,00%	0		7,20%	1 730	
Autres actifs	0,00%	0		0,00%	0		0,00%	0	

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,74 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,04 %.

## 7.5 Autres avantages sociaux

### Prime attribuée pour la médaille d'honneur agricole

Tout salarié à qui la médaille d'honneur agricole a été officiellement décernée, a droit, s'il compte au moins cinq ans de services au Crédit Agricole, à une prime d'une valeur égale à 872 euros. Le bénéficiaire de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles, ces dernières étant attribuées dans les conditions précisées par le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 du ministère chargé de l'Agriculture. Les provisions constituées par le Groupe au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 869 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2017.

### Indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont plus provisionnées à la Caisse Régionale. La Caisse Régionale passe par Prédica qui procède aux appels de fonds une fois par an en fin d'année. Lorsque l'événement (départ à la retraite) intervient, la Caisse régionale demande à Prédica le déblocage des fonds à destination du salarié qui part en retraite.

### Intéressement et participation

En juin 2017, un accord d'intéressement a été conclu pour une durée de 3 ans, soit pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

L'enveloppe globale, identique pour les 3 exercices, est déterminée par la formule suivante :  
5% du Résultat Net + 5% du Résultat Brut d'Exploitation

## **7.6 Paiements à base d'actions**

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'a pas proposé de paiements à base d'actions à ses salariés.

## **7.7 Rémunérations de dirigeants**

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de Direction s'élève à 2 451 milliers d'euros.

## 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 036 708</b>	<b>1 018 612</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	0	2 388
Engagements en faveur de la clientèle	1 036 708	1 016 224
. Ouverture de crédits confirmés	517 132	526 256
- Ouverture de crédits documentaires	3 159	5 689
- Autres ouvertures de crédits confirmés	513 973	520 567
. Autres engagements en faveur de la clientèle	519 576	489 968
<b>Engagements de garantie</b>	<b>538 506</b>	<b>490 676</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	141 450	141 159
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
. Autres garanties (1)	141 450	141 159
Engagements d'ordre de la clientèle	397 056	349 517
. Cautions immobilières	159 791	144 186
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	237 265	205 331
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>34 701</b>	<b>50 696</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	34 701	50 696
Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 058 219</b>	<b>3 514 481</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	247 178	209 599
Engagements reçus de la clientèle	3 811 041	3 304 882
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	563 284	521 170
. Autres garanties reçues	3 247 757	2 783 712

(1) Dont 140 752 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 365 650 milliers d'euros

## ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 259 753	3 081 676
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 940	2 719
Autres dépôts de garantie (2)	47 645	47 645
Titres et valeurs donnés en pension	187 897	190
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>3 497 235</b>	<b>3 132 230</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres dépôts de garantie	0	0
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres empruntés	0	0
Titres et valeurs reçus en pension	189 085	0
Titres vendus à découvert	0	0
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>189 085</b>	<b>0</b>

(1) Voir paragraphe "Informations relatives aux parties liées"

(2) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. a reçu un dépôt de 47 645 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts reçus depuis le 2 janvier 2014 pour 75 828 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017 le Groupe a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement pour faire des opérations de repo/reverse repo.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2017, le Groupe a apporté 3 259 753 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 081 676 milliers d'euros en 2016. Le Groupe conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Groupe a apporté :

- 2 355 855 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 959 809 milliers d'euros en 2016 ;
- 145 994 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 180 011 milliers d'euros en 2016 ;
- 757 904 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 941 856 milliers d'euros en 2016.

### ***Garanties détenues et actifs reçus en garantie***

Les garanties détenues par le Groupe et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donnée son caractère marginal dans le cadre de l'activité Groupe. La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9 Reclassements d'instruments financiers

### Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Au cours de l'exercice 2017, la Caisse régionale d'Ille et Vilaine n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de cet amendement.

## 10 Juste valeur des instruments financiers

<p><b>La juste valeur</b> est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.</p>
--

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des



sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### **Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur au bilan au 31 décembre 2017</b>	<b>Juste valeur au 31 décembre 2017</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>10 140 585</b>	<b>10 644 383</b>	<b>0</b>	<b>634 503</b>	<b>10 009 880</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>574 246</b>	<b>571 864</b>	<b>0</b>	<b>571 864</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	75 679	75 677	0	75 677	0
Comptes et prêts à terme	310 837	307 102	0	307 102	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	187 730	189 085	0	189 085	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	0	0	0	0	0
Autres prêts et créances	0	0	0	0	0
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>9 566 339</b>	<b>10 072 519</b>	<b>0</b>	<b>62 639</b>	<b>10 009 880</b>
Créances commerciales	6 870	8 223	0	0	8 223
Autres concours à la clientèle	9 509 103	9 999 152	0	0	9 999 152
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	2 452	2 505	0	0	2 505
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Avances en comptes courants d'associés	19 449	18 335	0	18 335	0
Comptes ordinaires débiteurs	28 465	44 304	0	44 304	0
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>5 130</b>	<b>5 049</b>	<b>5 049</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 130	5 049	5 049	0	0
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>10 145 715</b>	<b>10 649 432</b>	<b>5 049</b>	<b>634 503</b>	<b>10 009 880</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>9 271 187</b>	<b>9 551 375</b>	<b>0</b>	<b>471 147</b>	<b>9 080 228</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>408 210</b>	<b>405 885</b>	<b>0</b>	<b>405 885</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	68 593	68 593	0	68 593	0
Comptes et prêts à terme	339 590	337 292	0	337 292	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	27	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	0	0	0	0	0
Autres prêts et créances	0	0	0	0	0
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>8 862 977</b>	<b>9 145 490</b>	<b>0</b>	<b>65 262</b>	<b>9 080 228</b>
Créances commerciales	16 369	16 369	0	0	16 369
Autres concours à la clientèle	8 794 721	9 061 433	0	0	9 061 433
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	2 457	2 426	0	0	2 426
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Avances en comptes courants d'associés	19 706	19 576	0	19 576	0
Comptes ordinaires débiteurs	29 724	45 686	0	45 686	0
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>9 770</b>	<b>9 778</b>	<b>9 778</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 770	9 778	9 778	0	0
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 280 957</b>	<b>9 561 153</b>	<b>9 778</b>	<b>471 147</b>	<b>9 080 228</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 661 131</b>	<b>5 924 282</b>	<b>0</b>	<b>5 924 282</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	20 010	20 010	0	20 010	0
Comptes et emprunts à terme	7 453 224	5 702 832	0	5 702 832	0
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	187 897	201 440	0	201 440	0
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 801 382</b>	<b>2 667 011</b>	<b>0</b>	<b>2 616 001</b>	<b>51 010</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 197 078	2 196 960	0	2 196 960	0
Comptes d'épargne à régime spécial	51 010	51 010	0	0	51 010
Autres dettes envers la clientèle	553 294	419 041	0	419 041	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0	0	0	0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>28 650</b>	<b>28 833</b>	<b>15 105</b>	<b>13 728</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>10 491 163</b>	<b>8 620 126</b>	<b>15 105</b>	<b>8 554 011</b>	<b>51 010</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 877 303</b>	<b>6 944 934</b>	<b>0</b>	<b>6 944 934</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	0	0	0	0	0
Comptes et emprunts à terme	6 877 113	6 944 934	0	6 944 934	0
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	190	0	0	0	0
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 605 263</b>	<b>2 442 597</b>	<b>0</b>	<b>2 394 346</b>	<b>48 251</b>
Comptes ordinaires créditeurs	1 876 011	1 875 894	0	1 875 894	0
Comptes d'épargne à régime spécial	48 251	48 251	0	0	48 251
Autres dettes envers la clientèle	681 001	518 452	0	518 452	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0	0	0	0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>13 319</b>	<b>13 657</b>	<b>0</b>	<b>13 657</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 495 885</b>	<b>9 401 188</b>	<b>0</b>	<b>9 352 937</b>	<b>48 251</b>

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

## Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 192</b>	<b>1</b>	<b>5 191</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	1	1	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	1	1	0	0
Instruments dérivés	5 191	0	5 191	0
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>862</b>	<b>0</b>	<b>862</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0	0	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	862	0	862	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	862	0	862	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 839 610</b>	<b>735 874</b>	<b>1 103 736</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	148 113	124 017	24 096	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	778 099	611 857	166 242	0
Actions et autres titres à revenu variable (1)	913 398	0	913 398	0
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>16 136</b>	<b>0</b>	<b>16 136</b>	<b>0</b>
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 861 800</b>	<b>735 875</b>	<b>1 125 925</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			0	0
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		0		0
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		0	0	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

«(1) Y compris 407 911 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables). »

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>7 225</b>	<b>0</b>	<b>7 225</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Instruments dérivés	7 225	0	7 225	0
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>1 425</b>	<b>0</b>	<b>1 425</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0	0	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1 425	0	1 425	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 425	0	1 425	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 631 336</b>	<b>531 087</b>	<b>1 100 249</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	151 854	151 854	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	608 001	379 233	228 768	0
Actions et autres titres à revenu variable (1)	871 481	0	871 481	0
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 606</b>	<b>0</b>	<b>9 606</b>	<b>0</b>
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 649 592</b>	<b>531 087</b>	<b>1 118 505</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			0	0
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		0		0
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		0	0	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

«(1) Y compris 407 911 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables). »

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 325</b>	<b>0</b>	<b>9 325</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0
Instruments dérivés	9 325	0	9 325	0
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>73 623</b>	<b>0</b>	<b>73 623</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>82 948</b>	<b>0</b>	<b>82 948</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques			0	0
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		0		0
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		0	0	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 795</b>	<b>0</b>	<b>11 795</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0
Instruments dérivés	11 795	0	11 795	0
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>117 403</b>	<b>0</b>	<b>117 403</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>129 198</b>	<b>0</b>	<b>129 198</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			0	0
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		0		0
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		0	0	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Changements de modèles de valorisation**

Le Groupe n'a réalisé aucun changement de méthode de valorisation.

### **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Le Groupe n'a pas de passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3.

## **11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements**

Le Groupe n'a pas constaté d'impacts sur les évolutions comptables.

## **12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017**

### **12.1 Information sur les filiales**

<b>Recommandation AMF 2014:</b>
---------------------------------

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Le Groupe ne détient pas de filiales.

### **12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées**

Le Groupe ne contrôle aucune entité.

### **12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées**

Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier.

### **12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés**

Le 02 avril 2012, le Groupe a acquis 30 000 parts du fonds dédié Emeraude croissance puis 21 000 parts courant novembre 2012, soit 99,99% du capital FCP. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe sur 2017 est de 1 035 milliers d'Euros.

Le 02 Juin 2015, le Groupe a acquis 5 000 parts du fonds dédié Everbreizh puis 5 000 parts courant février 2017, soit 99,99% du capital FCP. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe sur 2017 est de 934 milliers d'Euros.

En 2015 le Groupe a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 167,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 144,3 millions d'euros et des titres subordonnés pour 23,5 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat. Cette opération de titrisation est sans incidence sur les comptes consolidés.

En 2017, le Groupe a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

## 12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
CAISSE LOCALE ANTRAIN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ARGENTRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BAIN DE BRETAGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BECHEREL / ROMILLE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BETTON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BRUZ	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CESSON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUBOURG	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUGIRON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUNEUF	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATILLON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE COMBOURG	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DOL DE BRETAGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU PARC DES BOIS	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU TRIANGLE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE FOUGERES	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE GRAND FOUGERAY	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE GUICHEN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE HAUT DE BRETAGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE JANZE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LA GUERCHE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LE SEL	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LES RIVES DE L'ILLE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LIFPRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LOUVIGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MAURE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTAUBAN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTFORT	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MORDELLES	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE NOYAL SUR VILAINE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PACE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PAYS D'AUBIGNE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PIPRIAC	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEINE FOUGERES	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLELAN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEURTUIT / DINARD	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE REDON	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE RENNES CENTRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE RETIERS	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST AUBIN DU CORMIER	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST BRICE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MALO	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MEEN	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MELOIR	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE TINTENIAC	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
CAISSE LOCALE VITRE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
FONDS DEDIE EMERAUDE CROISSANCE	Intégration globale		FRANCE			99,998	99,998	99,998	99,998
FONDS DEDIE EVERBREZH	Intégration globale		FRANCE			99,98	99,98	99,98	99,98
FCT CREDIT HABITAT 2015 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2017 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale		FRANCE			100	100	100	100

**Entrées :** FCT CREDIT HABITAT 2017 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE

**Sorties :** Néant

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 31 décembre 2017, le Groupe ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale d'Ille et Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, sa quote-part de résultat dans la SAS Pré Perché pour un montant de 983 milliers d'euros, comptabilisés en produits des activités non bancaires.

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

#### 13.1.1 Entités exclues du périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable qui ont été exclues du périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt 31/12/2017	Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
CA BRETAGNE VENTURES	FRANCE	28%	Entité non significative
SCI LA CROIX ROCHERAN	FRANCE	100%	Entité non significative
SCI ATLANTICA CREDIT AGRICOLE	FRANCE	25%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING	FRANCE	25%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE BRETAGNE PARTICIPATIONS	FRANCE	25%	Entité non significative
SAS DU PRE PERCHE (1)	FRANCE	50%	Entité non significative
SCI LE CARROUSEL	FRANCE	95%	Entité non significative
VILLAGE BY CA ILLE-ET-VILAINE	FRANCE	100%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION	FRANCE	100%	Entité non significative

(1) voir note 12.2 "Composition du périmètre"

#### 13.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidées	Siège social	% d'intérêt 31/12/2017	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice
UNEXO	FRANCE	11%	186 986	5 855
GIE AGRANET	FRANCE	10%	244	0
COFILMO	FRANCE	16%	8 660	184
ACTICAM	FRANCE	11%	655	232
UNEXO FINANCEMENT	FRANCE	10%	500	0

## 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

### **Recommandation AMF 2014:**

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### ***Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus***

Au 31 décembre 2017, le Groupe a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### **Fonds de placement**

Le Groupe investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.





du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

#### **14 Événements postérieurs au 31 décembre 2017**

Le Groupe n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.